



Installation électrique aux normes

Par **fant0mette_old**, le **07/10/2007 à 16:17**

Bonjour, rnlocataire depuis juillet 2004, je viens seulement d'obtenir l'accord de mon propriétaire pour les travaux de mise en conformité de l'installation électrique, à une réserve près : le devis établi par l'électricien incluait l'installation de prises de terre dans le salon, ce que refuse le propriétaire, considérant qu'il s'agit de travaux pour mon confort personnel, donc à ma charge. Il n'est d'accord que pour la mise aux normes du tableau électrique et des prises de la cuisine. Or, actuellement, tout mon matériel informatique (écran + imprimante + DD externe + Livebox) + le matériel TV (TV + décodeur + magnétoscope) + 1 lampe halogène se trouvent branchés sur la même prise (l'installation est d'origine, fin des années 60) qui n'est même pas reliée à la terre ! Mon propriétaire est-il dans son droit ou puis-je l'obliger à réaliser ces travaux ? D'avance merci.